

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, MARDI 8 DECEMBRE 2020, 20.00 HEURES, SALLE DE SPECTACLES

Président : M. Nicolas LOVY, Président des assemblées communales

Secrétaire : Mme Laura RICH, Secrétaire communale

Scrutateurs : MM. Thierry CHETELAT et Jean-Pierre COMTE

REGISTRE DES ELECTEURS

52 ayants droit étaient présents.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et voter la création d'un poste administratif supplémentaire entre 50% et 70%.
3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :
 - a) Fr. 115'000.— TTC pour notre participation au renouvellement des installations de tir, stand « La Metteneux ».
Financement : recettes courantes
 - b) Fr. 52'000.— TTC pour la réfection de la place de jeux de la Penesse.
Financement : recettes courantes
 - c) Fr. 26'000.— TTC pour la réalisation de places de parc pour le Clos du Biel (immeuble Chenevières 9).
Financement : prélèvement sur le fonds du Clos du Biel
4. Budgets de l'exercice 2021 :
 - a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
 - b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la Municipalité et de la Bourgeoisie.
 - c) Informations relatives aux futurs crédits d'investissements et aux perspectives financières 2021 – 2025.
5. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Da Rocha Almeida Arlindo de son épouse Correia De Jesus Almeida Paula João et de leurs enfants Jesus Almeida Kelly, Dylan et Yara.
6. Divers et informations.

Ouverture

M. le Président Nicolas Lovy prend la parole pour marquer la mémoire des disparus, M. Gérald Haegeli, ancien secrétaire communal (de 1979 à 2016) et M. Edouard Kleisl, ancien caissier communal, ainsi que M. Michel Erard, président de plusieurs commissions communales.

M. le Président, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 43 du 26 novembre 2020 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

La personne suivante présente ce jour ne bénéficie pas du droit de vote :

- M. Loïc Erard, Mazars SA

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir MM. Thierry Chételat et Jean-Pierre Comte.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

Les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 septembre 2020 est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, Mme Laura Rich. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site internet.

2. Prendre connaissance et voter la création d'un poste administratif supplémentaire entre 50% et 70%.

Rapporteur : Mme Christine Gygax, maire

L'amélioration du fonctionnement et la modernisation de l'administration communale sont des objectifs importants et prioritaires pour le Conseil communal. Aujourd'hui, les tâches attribuées aux administrations communales sont de plus en plus complexes, diversifiées et nécessitent une anticipation importante et une certaine réactivité. D'une manière générale, les communes doivent se professionnaliser, se digitaliser, s'affirmer et se positionner dans les relations avec les autres communes, mais aussi avec le Canton.

En ce qui concerne notre administration communale, les choses bougent et la proposition de création d'un poste supplémentaire que nous vous soumettons ce soir se place dans le cadre d'une réflexion et d'un processus actuellement menés par le Conseil communal.

Afin de vous informer en détail des démarches en cours et de motiver notre requête, Mme le Maire invite à accepter l'entrée en matière.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

En ce qui concerne l'administration communale, la situation se présente de la manière suivante :

Nous avons une secrétaire à 100%, un caissier à 100%, une agente administrative pour le contrôle des habitants, l'AVS et les impôts à 100% et une agente administrative en appui, notamment pour la caisse à 30%. S'ajoute à cette dotation de 3,3 emplois plein temps, un apprenti employé de commerce.

Nous avons procédé à une mise à jour du secrétariat communal et rattrapé le retard dans le traitement des permis de construire, avec le soutien de deux personnes de l'extérieur.

Cette phase de mise à niveau est aujourd'hui bouclée pour l'administration et le sera bientôt pour les permis de construire. Les regards extérieurs ont été utiles pour bien comprendre la situation et pour prendre des mesures visant à améliorer le fonctionnement administratif de la commune.

Dorénavant, le Conseil communal fixera des objectifs écrits à l'intention du secrétariat communal et de l'administration. Mme le Maire se chargera de suivre de près le travail des employés et en collaboration avec le Conseil communal, ils procéderont régulièrement à des entretiens d'évaluation et de suivi de tout le personnel communal. L'idée est d'être au clair sur ce que nous voulons et de soutenir le personnel afin d'avancer ensemble.

Au vu de l'analyse des tâches et des besoins que nous avons effectuée, y compris une comparaison du nombre de postes administratifs de communes comparables, nous considérons qu'une augmentation du taux d'occupation de 50 % voire 70 % de l'agente administrative est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. Plus précisément, aujourd'hui nous souhaitons augmenter le poste de l'agente administrative de 50%, mais pour avoir une petite marge à l'avenir de 20%, nous sollicitons une augmentation de 70% à l'assemblée. Ces ressources supplémentaires permettront de soutenir les domaines du secrétariat et de la comptabilité.

A titre comparatif :

Augmentation du taux de 50% : 3.8 postes – Budget 2021

Commune	Nombre d'habitants	Total EPT*	Rapport hab./employé
Courtételle	2640	3.8	695
Courrendlin	3000	4.8	625
Courroux	3300	4.8	688
Develier et Bourrignon	1650	3.5	471
Val Terbi	3200	4.7	681
Courgenay	2390	4	598

Augmentation du taux de 20% : 4 postes

Commune	Nombre d'habitants	Total EPT*	Rapport hab./employé
Courtételle	2640	4	660

Si vous acceptez l'augmentation qui vous est proposée, l'administration fonctionnera dans un premier temps avec 3.8 emplois pour 2'640 habitants, nous serons tout à fait dans la moyenne des autres communes avec un rapport habitants/employés de 695.

Mme le Maire signale également que nous avons franchi un pas important concernant la digitalisation des processus avec la mise en place d'une plate-forme eSéances pour la gestion des séances de conseil. Cependant, plusieurs étapes au niveau de la digitalisation (obligatoire aujourd'hui) sont encore à mettre en place.

Le Conseil communal demande à l'assemblée d'accepter cette augmentation du taux administratif dans le but d'avoir les moyens de rendre l'administration réactive et plus performante.

Mme le Maire se tient à disposition pour répondre aux questions et remercie l'assemblée de soutenir la proposition du Conseil communal.

Discussion :

M. G. S. : L'ordre du jour mentionne le terme de création d'un poste administratif et là on parle d'augmentation du poste, qu'en est-il ?

Mme le Maire répond qu'effectivement, pour l'assemblée c'est une création de poste mais à l'interne, il s'agit d'une augmentation du poste de l'agente administrative, qui fonctionne déjà à 30%.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte la création d'un poste administratif supplémentaire à la majorité (31 oui et 1 avis contraire).

3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :

a) Fr. 115'000.— TTC pour notre participation au renouvellement des installations de tir, stand « La Metteneux ».

Financement : recettes courantes

Rapporteur : Mme Christine Gygax, maire

Selon l'article 8 de l'ordonnance fédérale du 15 novembre 2004 sur les installations servant aux tirs obligatoires hors du service, les communes ont l'obligation de participer aux coûts d'entretien et de rénovation ceci équitablement par rapport au nombre d'habitants.

De ce fait, une convention a été signée en date du 23 août 2017, entre les sociétés de tir de Châtillon et de Courtételle, en qualité de copropriétaire à parts égales du stand de tir à 300 mètres et de la ciblérie, sis sur le territoire de la commune de Châtillon, sur le bien-fonds de la bourgeoisie de Châtillon et les communes de Châtillon, Courtételle, Rossemaison et Vellerat.

Pour vous soumettre les coûts impliqués à la commune de Courtételle concernant la mise aux normes des installations du stand de tir « Metteneux » Mme le Maire demande d'accepter l'entrée en matière.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Toujours selon l'ordonnance fédérales du 15 novembre 2004 sur les installations servant aux tirs obligatoires hors du service, l'association du stand de tir « Metteneux » a dû procéder à une mise aux normes fédérales de leurs installations de tir.

L'association du stand de tir « Metteneux » a profité de la mise aux normes des installations pour faire quelques travaux d'amélioration.

Coût des travaux au stand de tir « La Metteneux »	242'576.50
A charge de l'association du stand de tir « La Metteneux » :	
Aménagement place extérieure Nord	- 11'464.65

Pose d'une barrière de sécurité	- 8'799.10
---------------------------------	------------

Les travaux d'amélioration ne sont pas pris en charge par les communes.

Coût pour la mise aux normes fédérales des installations de tir	222'312.75
Subvention à recevoir RCJU 25 % s/Fr. 222'312.75	- 56'000.00
Montant à répartir entre les Communes de Châtillon, Courtételle, Rossemaison, Vellerat	166'312.75

Dans toutes les conventions en lien avec la régionalisation des installations de tir dans le Canton du Jura, le financement des infrastructures est calculé en fonction du nombre d'habitants des communes participantes.

Répartition selon la convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 :			
Commune de Châtillon	475 hab.	12.80 %	21'288.05
Commune de Courtételle	2'569 hab.	69.10 %	114'922.10
Commune de Rossemaison	600 hab.	16.20 %	26'942.65
Commune de Vellerat	71 hab.	1.90 %	3'159.95
Total		100.00 %	166'312.75

Acomptes	
2019	15'000.—
2020	20'000.—

Solde à payer (investissement net)	
2021	79'718.05

Le Conseil communal demande à l'assemblée communale d'accepter la dépense d'investissement de Fr. 115'000.- pour le renouvellement des installations de tir du stand « La Metteneux ».

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte la dépense d'investissement relative au renouvellement des installations de tir, stand « La Metteneux », à l'unanimité (sans avis contraire).

b) Fr. 52'000.— TTC pour la réfection de la place de jeux de la Penesse.

Financement : recettes courantes

Rapporteur : Mme Françoise Schaffter, conseillère communale

En 2019, le Conseil communal avait décidé d'investir pour rénover les places de jeux du village, qui datent de plus de 20 ans.

L'année passée, nous avons refait la place de jeux des Chenevières, avec 2 nouveaux éléments, pour un coût de Fr. 27'000.-. Le Conseil communal souhaite rénover la place de jeux de la Penesse et sollicite l'entrée en matière.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Un délégué BPA s'est rendu aux places de jeux de l'école et de la Penesse.

A l'école, quelques petits travaux doivent être réalisés pour des questions de sécurité. Aucun investissement important ne sera fait en attendant que le projet d'école aboutisse.

A la Penesse, les mesures les plus urgentes ont déjà été prises. Le Conseil communal propose de rénover cette place avec un crédit d'investissement. Mme Françoise Schaffter présente le plan du projet et ajoute que des éléments pour tous les âges y sont prévus. Elle précise que nous conservons les dalles, qui ont été changé il y a peu de temps.

Le projet est devisé à Fr. 52'000.-, dont Fr. 19'000.- de génie civil. Des demandes de dons ont été faites (promesse Fr. 11'500.- de la Loterie Romande et de la Banque Raiffeisen) et d'autres demandes seront encore formulées.

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte la dépense d'investissement relative à la réfection de la place de jeux de la Penesse, à l'unanimité (sans avis contraire).

c) Fr. 26'000.— TTC pour la réalisation de places de parc pour le Clos du Biel (immeuble Chenevières 9).

Financement : prélèvement sur le fonds du Clos du Biel

Rapporteur : M. Aubin Montavon, conseiller communal

Depuis un certain temps déjà, la rue des Chenevières est victime de parcage sauvage, provenant principalement de l'immeuble appartenant à la société coopérative d'habitation SORALI. Dès lors, le Conseil communal est entré en discussion avec le conseil d'administration de SORALI pour régler ce problème.

A la suite de nos divers échanges, les membres de la coopérative SORALI ont validé la construction de 8 places supplémentaires pour un montant de Fr. 60'000.- à leur charge.

Le Conseil communal a décidé de vous proposer un crédit pour la réalisation de 5 places de parc supplémentaires qui seront rattachées à l'immeuble du Clos du Biel appartenant à la Commune. Les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec SORALI et leur projet.

Au nom du Conseil communal, M. Aubin Montavon recommande d'accepter l'entrée en matière afin de donner davantage de détails.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité.

Aujourd'hui, le parking du Clos du Biel est constitué d'un nombre de places plus faible que le nombre d'appartements. Le Conseil communal souhaite bénéficier des travaux qu'effectuera la société coopérative d'habitation, notamment car notre projet prévoit en accès commun. 4 places se trouveront sur le terrain communal, du bâtiment des Chenevières 9, nous pourrions bénéficier d'une 5^{ème} place sur la parcelle SORALI.

Au niveau technique, l'accès sera en enrobé et les places en pavé filtrant, il est prévu de planter quelques arbustes aux alentours. Nous prévoyons aussi la pose de petits luminaires.

Le projet est devisé à Fr. 26'000.- TTC, nous y retrouvons notamment notre participation à l'accès, la réalisation des 5 places, les frais d'honoraires pour l'inscription d'une servitude et de l'architecte. Le paiement se fera par un prélèvement sur le fonds du Clos du Biel. Au 31.12.2019, le fonds s'élève à un montant de Fr. 230'000.-.

Le Conseil communal a réceptionné une question sur ce point de l'ordre du jour, à savoir si la pose d'une borne électrique était envisagée ou au moins l'infrastructure de base pour une installation future est prévue. L'infrastructure de base sera installée pour la coopérative SORALI ainsi qu'une pour la commune. Pour l'heure actuelle, aucune demande des locataires n'a été formulée.

Au nom du Conseil communal, M. Aubin Montavon recommande d'accepter ce crédit pour la réalisation de places supplémentaires pour le Clos du Biel.

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte la dépense d'investissement relative à la réalisation de places de parc pour le Clos du Biel à l'unanimité (sans avis contraire).

4. Budgets de l'exercice 2021 :

Rapporteur : N. Goffinet, conseiller communal

M. Norbert Goffinet prend la parole et débute par une introduction relative à la quotité d'impôt.

Evolution de la quotité d'impôt de 2000 à 2021 à Courtételle

Année	Quotité
2000 - 2004	2.5

2005 - 2012	1.85
2013	1.75
2014 – 2021	1.65

Seule 3 communes jurassiennes ont une quotité inférieure à Courtételle (<1.65).
La moyenne du district de Delémont est de 1.99 et la moyenne du Canton du Jura 1.98.

Informations générales

Situation financière	2021 (arrondis)	2020 budget (arrondis)	2019 comptes (arrondis)	2018 (arrondis)	Appréciation / Situation
Nombre d'habitants	2646 (idem 2020)	2646	2651	2580	
Quotité d'impôt	1.65	1.65	1.65	1.65	Très basse
Dettes (2021 : estimée / 2020 au 08.12.2020)	12'900'000. —	10'655'400. —	10'533'800. —	10'795'900. —	
Dettes par habitant	4'875.—	4'027.—	3'974.—	4'185.—	Basse
Possibilité d'investir sans emprunter (marge d'autofinancement)	198'800.—	381'200.—	603'200.—	590'000.—	Baisse trop importante
Investissements nets 2021 (réduction du complexe scolaire 1 et conduite eau-potable Courfaivre – Courtételle, en 2020)	3'138'000.—	460'000.—	448'697.—	824'300.—	Très grand en 2021 (peu jusque-là)
Impôts 2019 (avant péréquation directe)	6'260'600.—	6'745'000.—	6'090'094.—	6'083'200.—	Réductions
Dépenses - Formation et prévoyance sociale	5'383'000.—	5'670'500.—	5'176'387.—	5'280'400.—	En hausse
Autres dépenses de fonctionnement	1'317'600.—	1'414'000.—	1'376'904.—	1'433'500.—	Légère baisse

Prévisions qui affectent ou affecteront les budgets 2021

- Les rentrées fiscales, suite à la pandémie du Covid-19, avec effets immédiats
- La RFFA (Réforme Fiscale des entreprises et le Financement de l'AVS)
- Le passage des comptes au MCH2 (avec insertions des amortissements/dépréciations des immeubles et autres éléments par rubrique)
- Le nouveau complexe scolaire II (avec éventuellement les études à mener)
- La sécurité de l'approvisionnement en eau (si décision du corps électoral au printemps 2021)

Selon MCH 1

Rubrique	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Evolution 2018-2019
Autorités, administration générale	- 671'478.—	- 686'890.—	- 602'384.—	↗
Travaux publics	- 236'453.—	- 327'480.—	- 189'095.—	↗
Affaires juridiques, police, affaires militaires	- 48'983.—	- 35'920.—	- 23'578.—	↗
Hygiène publique	- 260.—	- 300.—	- 258.—	→
Instruction, formation, culture, sports	- 3'474'913.—	- 3'552'625.—	- 3'432'791.—	↗
Action sociale	- 1'701'474.—	- 1'849'050.—	- 1'851'266.—	↘
Economie publique	- 95'969.—	- 92'225.—	- 102'271.—	↘
Finances	- 323'761.—	- 330'660.—	- 488'394.—	↘
Impositions	6'595'591.—	6'716'450.—	6'717'950.—	↘
Total	42'300.—	- 158'700.—	27'908.—	↗

Selon MCH 2

Rubrique	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Evolution 2019 - 2021
0. Administration générale	- 784'900.—	- 703'605.—	- 1'075'170.—	↘
1. Ordre et sécurité publics - Défense	700.—	- 19'385.—	- 16'124.—	↘
2. Formation	- 3'451'000.—	- 3'506'335.—	- 3'322'942.—	↗
3. Culture - sports - Loisirs - Eglises	- 256'700.—	- 313'050.—	- 217'723.—	↗
4. Santé	- 32'000.—	- 22'100.—	- 8'036.—	↗
5. Prévoyance sociale	- 1'932'000.—	- 2'164'150.—	- 1'720'030.—	↗
6 Trafic – Transports - Télécommunications	- 361'900.—	- 380'360.—	- 229'059.—	↗
7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire	135'354.—	7'924.—	224'527.—	↘
8. Economie publique	- 17'495.—	- 5'490.—	72'114.—	↘
9. Finances - Impôts	6'388'841.—	6'927'456.—	6'250'142.—	↘
Total déficit	- 311'100.—	- 179'095.—	42'300.—	↗

Evolution des services communaux

Autofinancés selon les prescriptions légales. Globalement à la hausse

Services communaux (rubrique)	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Evolution 2019 – 2021	Fonds existant (montant)
15. Service d'incendie et de secours (SIS) (dépréciation)	- 3'900.—	- 6'300.—	0.—	→	
71. Approvisionnement en eau (selon RAEP)	+ 60'974.—	- 7'481.—	+ 92'144.39	↘	+ 515'030.—
72. Assainissement des eaux usées (selon RETE)	+ 124'105.—	+ 137'780.—	+ 151'179.85	→	+ 707'690.—
73. Gestion des déchets	+ 10'985.—	- 10'955.—	+ 12'655.24	→	+ 69'730.—
74. Corrections de cours d'eau	+ 31'890.—	- 2'110.—		Ajout 2020	
771. Cimetières et crématoires	- 20'400.—	- 41'520.—	- 6'170.90	↗	
772. Toilettes pour chiens	- 8'900.—	- 5'040.—	- 863.95	↗	
77. Autres fonctions (de la protection de l'environnement)	- 29'300.—	- 46'560.—	- 7'034.85	↗	
79. Aménagement du territoire (yc Agglo delémontaine)	- 63'300.—	- 62'750.—	- 24'417.49	↗	
87. Combustibles et énergie (anc. Service du gaz)	+ 8'405.—	+ 12'410.—	+ 94'336.69	↘	+ 400'190.—

Budget 2021 Bourgeoisie

Bourgeoisie	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Evolution 2019-2021	Remarques
0. Administration générale	- 16'140.—	- 16'200.—	- 10'889.60	→	Stable 2020-2021
6. Trafic – Transports - Télécommunications	- 3'400.—	- 500.—		↗	Pas repris en 2019
8. Economie publique	- 2'460.—	17'740.—	22'160.59	↘	
81. Agriculture	44'300.—	41'500.—	43'199.70	→	Stable
82. Sylviculture (forêts uniquement)	- 46'760.—	- 23'760.—	- 21'039.—	↘	Recettes en diminution
9. Finances - Impôts	- 1'300.—	- 1'150.—	- 1'209.32	→	Stable

Total (déficit)	23'300.—	- 110.—	- 10'061	↗	Augment. déficit
-----------------	----------	---------	----------	---	---------------------

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité pour les points 4a et 4b.

a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.

Rapporteur : N. Goffinet, conseiller communal, Mme Alexandra Theubet, conseillère communale et M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal

Quotité et taxes 2021

	Budget 2020	Budget 2021
Quotité	1.65	1.65
Taxe immobilière	1,00 ‰	1,00 ‰
Taxe des digues	0,10 ‰	0,10 ‰
Taxe cadastrale	0,10 ‰	0,10 ‰
Taxe d'enlèvement des ordures	Taxe au sac	Taxe au sac
Taxe par ménage	Fr. -.—	Fr. -.—
Taxe par habitant dès la 18^{ème} année	Fr. 60.— + TVA 7,7 %	Fr. 60.— + TVA 7,7 %
Taxes pour commerces	Par catégories + TVA 7,7 %	Par catégories + TVA 7,7 %
Tarif du service des eaux	Fr. 1.40 par m ³ + TVA 2,5 %	Fr. 1.40 par m ³ + TVA 2,5 %
Taxes de base par compteur		
Ø 20 mm (3/4")	Fr. 180.— + TVA 2.5 %	Fr. 180.— + TVA 2.5 %
Ø 25 mm (1") à Ø 40 mm (1 1/2")	Fr. 450.— + TVA 2.5 %	Fr. 450.— + TVA 2.5 %
Dès Ø 50 mm (2")	Fr. 1'500.— + TVA 2.5 %	Fr. 1'500.— + TVA 2.5 %
Taxes de raccordement uniques pour nouveaux immeubles		
Ø 20 mm (3/4")	Fr. 1'000.— + TVA 2.5 %	Fr. 1'000.— + TVA 2.5 %
Ø 25 mm (1") à Ø 40 mm (1 1/2")	Fr. 2'500.— + TVA 2.5 %	Fr. 2'500.— + TVA 2.5 %
Dès Ø 50 mm (2")	Fr. 5'000.— + TVA 2.5 %	Fr. 5'000.— + TVA 2.5 %
Taxe d'épuration	Fr. 2.70 par m ³ d'eau consommée + TVA 7,7 %	Fr. 2.70 par m ³ d'eau consommée + TVA 7,7 %
Taxe des chiens	Fr. 80.—	Fr. 80.—
Redevances d'ensevelissement	Fr. 1'000.— par tombe	Fr. 1'000.— par tombe
	Fr. 350.— par urne	Fr. 350.— par urne
	Fr. 550.— columbarium	Fr. 550.— columbarium
Taxe d'entretien		
- chemins vicinaux	Fr. 15.— par hectare	Fr. 15.— par hectare
- chemins forestiers Noir-Bois	Fr. 25.— par hectare	Fr. 25.— par hectare

La taxe d'entretien des chemins vicinaux sera appliquée dès 2021 (vraisemblablement facturée en juin 2021).

Taxe de base pour indépendants et personnes morales

M. Jean-Claude Jolidon cède la parole à Mme Alexandra Theubet, afin d'expliquer l'adaptation de la taxe des commerces pour l'élimination des déchets.

Nous avons effectué une première adaptation de cette taxe en 2020 avec une réduction de 25% par rapport à 2019.

Nous avons conservé un tarif spécial pour les tapissiers, décorateurs, parqueteurs, mais il n'a plus de raison d'être car les déchets d'entreprise ne sont plus ramassés, ceci pour répondre aux nouvelles directives du SEOD.

Cette rubrique « tarif A » reste mais le tarif sera calqué sur le « tarif D ». La catégorie D comprend, entre autres, les entreprises de peintres, les carreleurs, les sanitaires et poseur de stores.

Cette taxe est basée sur la solidarité, elle comprend :

- L'élimination directe à la déchetterie du village
- Le traitement des déchets verts (compost)
- Le ramassage des encombrants = incinérables - l'élimination standard des déchets basés sur les mêmes règles qu'un ménage (étagère, et autres déchets ne provenant pas de l'activité professionnelle de l'entreprise)
- Les déchets d'entreprise ne sont plus collectés – élimination directe au SEOD, contre paiement.

Les déchets sont uniquement des déchets incinérables ne rentrant pas dans un sac poubelle 110 l et ne contenant pas de fer.

Pour rappel : les restes des déchets encombrants sont à reprendre par les dépositaires et doivent être éliminés autrement (110 l, SEOD, Gobat).

Les déchets encombrants restants, éliminés par la commune, sont évidemment payés par nous tous, au final.

		Taxes 2020	Taxes 2021
TARIF A			
Tapissier, décorateur, parqueteur			
1 personne	1	Fr. 375.—	Fr. 225.—
2 - 5 personnes	1.5	Fr. 562.50	Fr. 337.50
6 - 10 personnes	2		Fr. 450.—
TARIF B			
Bureau, artisanat, cabinets, banques, poste, scierie, paysagiste, jardinerie			
1 personne	1	Fr. 150.—	Fr. 150.—
2 - 5 personnes	1.5	Fr. 225.—	Fr. 225.—
6 et plus	2	Fr. 300.—	Fr. 300.—
TARIF C			
Magasins, commerces, salons de coiffure, esthéticienne			
0 à 50 m ²	1	Fr. 225.—	Fr. 225.—
51 à 100 m ²	1.5	Fr. 337.50	Fr. 337.50
101 et plus	2	Fr. 450.—	Fr. 450.—
TARIF D			
Industries, garages et entreprises diverses			
1 personne	1	Fr. 225.—	Fr. 225.—
2 - 5 personnes	1.5	Fr. 337.50	Fr. 337.50
6 - 10 personnes	2	Fr. 450.—	Fr. 450.—
11 - 30 personnes	2.5	Fr. 562.50	Fr. 562.50
31 et plus	3	Fr. 675.—	Fr. 675.—
TARIF E			
Restaurants, bars, locaux de débit, etc.			
jusqu'à 30 places	1	Fr. 225.—	Fr. 225.—
de 30 à 60 places	1.5	Fr. 337.50	Fr. 337.50
plus de 60 places	2	Fr. 450.—	Fr. 450.—
TARIF F			
Hôtels			

jusqu'à 15 lits	1	Fr. 225.—	Fr. 225.—
de 16 à 30 lits	2	Fr. 450.—	Fr. 450.—
TARIF G			
Exploitation agricole	1	Fr. 300.—	Fr. 300.—

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte la quotité d'impôt et les taxes communales à la majorité (1 avis contraire).

b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la Municipalité et de la Bourgeoisie.

Rapporteur : M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal

M. Jean-Claude Jolidon prend la parole afin de passer en revue les budgets de la Municipalité et de la Bourgeoisie.

MUNICIPALITÉ

L'ensemble des rubriques est présenté.

L'excédent de charges est de Fr. 311'100.-.

Nous sommes passés en 2020 de MCH1 à MCH2, ce qui rend la comparaison relativement difficile.

Discussion :

M. A. F. : constate des frais de conciergerie pour tous les bâtiments différents, est-ce qu'il s'agit de concierges auxiliaires ?

M. Jean-Claude Jolidon confirme qu'il s'agit effectivement de concierges auxiliaires (bâtiment Centre sportif, salle de spectacles, clos du Biel).

M. le Président remercie M. Jean-Claude Jolidon pour la présentation.

Le tableau des investissements prévus est expliqué. Ces montants découlent d'un plan financier qui a été établi. Ce document est transmis à titre informatif.

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le budget 2021 de la Municipalité à l'unanimité.

BOURGEOISIE

L'excédent de charges est de Fr. 23'300.-.

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte le budget 2021 de la Bourgeoisie à l'unanimité.

c) Informations relatives aux futurs crédits d'investissements et aux perspectives financières 2021 – 2025.

Rapporteur : M. Norbert Goffinet, conseiller communal et M. Loïc Erard, Mazars SA

- Autres budgets d'investissements envisagés que ceux débattus au point 3 précédemment
- Perspectives financières (plan financier 2021-2025), selon investissements proposés – présentation par M. Loïc Erard de Mazars SA
- Rappel : - Décret concernant l'administration financière des communes
 - Obligation d'établir un plan financier sur cinq ans (art. 4, al. 3 a), selon art. 1, al. 2
 - Selon art. 7, al. 1 : mise à jour régulière, au moins une fois par année

Tableau des investissements envisagés

		2021	2022	2023	2024	2025
1.	Crédit d'étude pour nouveau complexe scolaire Financement: emprunt bancaire	400'000.-	400'000.-			
2.	Viabilisation du secteur Penesse Sud, y. c. achats terrain Financement: emprunt bancaire Ventes présumées de parcelles			2'500'000.-	2'500'000.- -2'500'000.-	-2'500'000.-
3.	Revitalisation ruisseau de Châtillon (solde) Financement: fonds des digues et emprunt bancaire	150'000.-				
4.	Piste cyclable et réfection route communale Courtételle-Châtillon Financement: emprunt bancaire	p.m.				
5.	Conduites de transport DN 200 mm, Bassecourt-Courfaivre et Courfaivre-Courtételle, part Courtételle Financement: emprunt bancaire	2'100'000.- 1'260'000.-				
6.	Remplacement conduite d'eau et réfection – rue du Clô-Bélat Financement: emprunt bancaire + prélèvement sur fonds service des eaux		380'000.-			
7.	Remplacement conduite d'eau – rue des Chenevières, environ 200 m Financement: emprunt bancaire + prélèvement sur fonds service des eaux			340'000.-		
8.	Remplacement conduite d'eau – rue de la Sorne, Financement: emprunt bancaire + prélèvement sur fonds service des eaux			150'000.-		
9.	Remplacement conduite d'eau – rue de la Colonie, Financement: emprunt bancaire + prélèvement sur fonds service des eaux		p.m.			
10.	Réfection rue du Cornat Financement: emprunt bancaire				400'000.-	
11.	Remplacement conduites d'eau et collecteur – rue Abbé Grégoire Joliat, Ouest Financement: emprunt bancaire + prélèvement sur fonds service des eaux et d'épuration	1'100'000.-				
12.	Remplacement des luminaires par des LED – dans bâtiment administratif Financement: emprunt bancaire		33'000.-			
13.	Notre participation au renouvellement des installations de tir, stand « La Metteneux », Châtillon Fr. 115'000.-, déductions acomptes versés Fr. 35'000.- Financement: recettes courantes	80'000.-				
14.	Réfection place de jeux de la Penesse Financement: recettes courantes	52'000.-				
15.	Remplacement jeux extérieurs – Maison de l'Enfance Financement: emprunt bancaire (crédit voté 28.01.2020 et reporté)	70'000.-				

16.	Réalisation de places de parc pour le Clos du Biel, entre bâtiments Sorali et Clos du Biel Financement: fonds du Clos du Biel (était au budget 2020 pour Fr. 20'000.-. reporté en 2021) + Fr. 6'000.- (éclairage)	26'000.-				
	Montants des investissements annuels	3'138'000.-	813'000.-	2'990'000.-	400'000.-	-2'500'000.-

M. Norbert Goffinet cède la parole à M. Loïc Erard de la société Mazars SA, pour nous présenter les perspectives financières 2021-2025.

M. Loïc Erard est expert-comptable et travaille pour la société Mazars SA, mandaté pour mettre à jour le plan financier.

DÉFIS 2021-2025

Analyse des principaux enjeux à venir

- Conséquences de la crise sanitaire et économique actuelle
- Réforme fiscale des entreprises (moins de recettes fiscales pour la commune)
- Augmentation de la population
- Besoins en nouvelles infrastructures
- Remplacement des infrastructures existantes
- Nouvelles réglementations (MCH2, règlements cantonaux)
Le MCH2 aura des conséquences sur la comptabilité et la durée d'amortissement des différents actifs
- Péréquation financière

Principales hypothèses financières retenues

- Recettes fiscales
 - RFFA (baisse de 5.68% à 3.03% pour PMO)
 - Augmentation de la population
- Charges liées
 - Augmentation de la population
 - Augmentation des charges sociales et de l'enseignement (provient de l'action sociale, charges de l'enseignement, prestations complémentaires, directement liées à la population locale).
- Investissements
 - Besoins identifiés par le Conseil communal
 - Amortissements comptables selon MCH2 (d'une manière générale, ils seront amortis plus rapidement que MCH1).
- Endettement
 - Gestion des liquidités (BFR, remboursement)
 - Taux d'intérêts de la dette

La dette par habitant s'élève à Fr. 5'000.- brut. Elle devrait augmenter à plus de Fr. 11'000.- d'ici 2025.

Pour information, le Canton refuse tout investissement si la dette brute dépasse Fr. 10'000.-.

Il est important de préciser que ce plan financier n'est pas définitif et est employé pour donner une tendance.

Principaux indicateurs 2021-2025

Indicateurs financiers quotité 1.65	2021	2022	2023	2024	2025
Investissements nets	3'280'000	9'713'000	11'290'000	1'500'000	-5'800'000
Dette brute	13'024'601	22'484'747	33'405'408	35'242'909	30'194'603

Dette nette I	8'805'565	18'265'711	29'186'371	31'257'696	26'443'215
Habitants	2'631	2'660	2'690	2'720	2'750
Dette brute par habitant	4'950	8'453	12'418	12'957	10'980
Dette nette par habitant I	3'347	6'867	10'850	11'492	9'616
Excédent (+) Découvert (-)	-330'218	-741'104	-1'636'159	-1'905'776	-1'831'431
Autofinancement	121'903	-378'237	-569'131	-884'449	-954'772
Taux d'endettement net	129%	264%	416%	444%	370%
Taux d'autofinancement	7%	-21%	-32%	-49%	-51%

L'autofinancement est la part d'excédent de liquidités (remboursement de la dette ou consentir à de nouveaux investissements).

Analyse quotité (en CHF, sauf points)

	2021	2022	2023	2024	2025
Quotité nécessaire	1.75	1.85	2.10	2.15	2.15
REVENUS FISCAUX	6'500'455	6'968'065	7'972'151	8'181'185	8'296'947
Personnes physiques	5'986'061	6'403'379	7'331'157	7'611'426	7'727'188
Personnes morales (PM)	514'394	564'686	640'995	569'759	569'759
Résultat	21'237	-25'638	-2'841	-84'570	16'696

Investissement possible pour 0.05 pts (KCHF)

Taux de l'emprunt	1%
Total financement (amortissement + intérêts)	4'700
Investissement possible	3'750
Amortissement	150
Intérêts	38
Amortissement + intérêts annuels	188

Le rapport n'est pas définitif.

Discussion :

M. T. E. : sans parler de la quotité sur le budget présenté, quelle est la marge de l'exécutif en pourcent ?

M. Jean-Claude Jolidon indique une marge de 20% (maximum). En effet, en tenant compte des charges cantonales, notre autonomie est d'environ 20%. Elle régresse sans cesse.

M. Loïc Erard ajoute que les charges de transferts, sociales, d'enseignements, PC, représentent déjà le 68% des charges comprises par le budget.

M. A. M. : entre les charges et les revenus, est-ce que l'augmentation de la population est positive ou négative ?

M. Loïc Erard explique que les charges liées représentent environ Fr. 1'900-2'000.- de coût par habitant.

Si les revenus fiscaux sont inférieurs à Fr. 2'000.-, cela implique des coûts à la commune.

Le fait d'augmenter la population nécessite également une adaptation de certaines infrastructures.

M. Erard précise que l'augmentation ou non de la population est une décision politique.

5. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Da Rocha Almeida Arlindo de son épouse Correia De Jesus Almeida Paula João et de leurs enfants Jesus Almeida Kelly, Dylan et Yara.

Rapporteur : Mme Christine Gyax, maire

Monsieur Arlindo da Rocha Almeida et son épouse Paola Joao Correia de Jesus Almeida, ainsi que leurs trois enfants, Kelly, Dylan, Yara, ont déposé le 25 mai 2020, une demande de nationalité Suisse, respectivement le droit de cité cantonal et communal.

Le 26 octobre 2020, ils sont auditionnés par le Service de la population qui émet un préavis favorable.

Au nom du Conseil communal, Mme le Maire demande d'accepter l'entrée en matière, afin de pouvoir vous donner plus de détails sur la personnalité de la famille da Rocha Almeida.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Au nom du Conseil communal, Mme le Maire propose d'accepter la demande de la famille da Rocha Almeida, de leur octroyer le droit de cité communal et de fixer l'émolument à Fr. 100.-.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à la famille Da Rocha Almeida. Ils sont félicités sous les applaudissements de l'assistance.

6. Divers et informations.

Conduite d'eau potable Bassecourt-Courtételle

Rapporteur : M. Jean-Claude Finger, conseiller communal

Toutes les communes Suisses sont tenues de fournir de l'eau de qualité irréprochable et en quantité suffisante aux consommateurs.

Concernant le puits des Petites Aingles, l'eau présente des traces de polluants industriels. Quant à la source du Noir Bois, elle montre des traces de produits chimiques issus de l'agriculture.

Actuellement, nous buvons l'eau de la source de Courfaivre.

La conduite d'eau reliant Courfaivre à Courtételle a été mise hors service sur une partie de sa longueur. Une solution provisoire a été mise en place et l'eau transite par le réseau d'eau du village de Courfaivre.

Le Conseil avait dès lors peu d'alternatives, (trouver des sources, pomper de l'eau pour la traiter ou créer un système de traitement de notre eau polluée). Le Conseil communal a opté pour l'alternative suivante : s'approcher de la commune de Haute-Sorne. Par gravité, nous pouvons obtenir cette eau, sans traitement chimique important.

Le 7 mars 2021, le peuple sera amené à voter un crédit pour le renouvellement de cette conduite de transport d'eau potable. La loi nous oblige à voter le crédit global, qui s'élève à Fr. 2'100'000.- pour les 2 communes, sans compter les subventions.

M. Jean-Claude Finger se tient à disposition en cas de questions.

CS 2

Rapporteur : Mme Christine Gygax, maire

La CS2 s'est réunie à ce jour à 6 reprises. Pour rappel, cette commission a pour but de présenter aux autorités communales des pistes en vue de rebondir rapidement dans le dossier du « complexe scolaire ».

Les travaux de la commission s'avèrent plus longs que prévu. Le rapport devait être déposé à fin janvier 2021 ; il le sera dans le courant du premier semestre.

A ce jour, les besoins ont été revus dans les moindres détails et des analyses ont été faites par rapport à l'état des bâtiments scolaires existants et des conclusions à en tirer. La prochaine étape, essentielle, consiste à établir une esquisse globale d'un futur projet du point de vue du cahier des charges et de son implantation sur le site. Les conseils donnés par l'architecte M. Pierre Gianoli, qui est complètement neutre par rapport au projet, sont très précieux. La commission mène ses réflexions compte tenu des contraintes financières telles qu'elles ressortent du plan financier, selon les prévisions qui vous ont été exposées tout à l'heure.

La CS2 a agendée une séance d'informations/discussions avec les enseignants et la commission d'école en janvier prochain.

Pour l'instant, des évaluations sommaires en matière de coûts ont été faites. Elles font ressortir que par rapport au premier projet qui répondait à tous les besoins, des concessions devront être faites. La CS2 devra se pencher sur cette problématique. Dans cette optique, la séance avec les instituteurs et la commission d'école sera très utile.

La CS2 est consciente de l'urgence. Elle travaille dans ce sens mais en respectant les étapes des réflexions à mener : analyse de l'existant – définition des besoins – programme des locaux – écart existant entre les besoins et la situation existante et plan d'implantation pour arriver au rapport final.

Mme le Maire en profite pour remercier les membres de cette commission pour leur engagement en faveur de la commune.

Concernant l'enquête en cours au sujet de la procédure d'engagement des frais d'étude du premier projet refusé par le peuple au mois de février, le Délégué aux affaires communales nous a informés que la crise du COVID-19 a passablement perturbé le traitement de ce dossier. Le Délégué avance dans ses investigations, mais pas au rythme initialement prévu. Il garde cependant pour objectif de rédiger un premier rapport au Gouvernement jurassien cette année. Cela signifie que la commune de Courtételle recevra le rapport définitif au 1^{er} trimestre 2021.

Discussion :

M. J.-M. B. : a appris en lisant le procès-verbal de la dernière assemblée communale, les problèmes rencontrés avec le puits des Petites Aingles et la source du Noir Bois. Il fut une époque où le corps des sapeurs-pompiers était informé de la situation, afin de garantir des volumes minimaux en cas de problème. Est-ce qu'il est possible de réactiver ce système ?

M. Jean-Claude Finger se dit surpris, puisque selon ses sources, les sapeurs-pompiers ont été informés des problèmes rencontrés. Il précise que le souci n'est pas plus important que l'année passée, par exemple.

M. Aubin Montavon confirme qu'effectivement, M. Stéphane Kläy, voyer communal, a prévenu un membre de l'état-major. Il semblerait donc que cela ait été fait.

M. J.-J. J. : dans le plan de financement présenté tout à l'heure, la viabilisation de la Penesse est prévue pour l'année 2023. Pourquoi cette étape ne peut-elle pas être réalisée plus rapidement ? De jeunes couples ont construit dans des communes avoisinantes. Visiblement, il y a une grande demande au village. Pourquoi ne peut-on pas avancer ce projet ?

M. Jean-Claude Finger répond que pour faire une extension du plan de zones, il faut tout d'abord que des propriétaires acceptent de vendre leur terrain. Nous avons fixé des derniers délais afin d'obtenir des réponses définitives. Passé cette date, il s'agira de définir une zone (Penesse ou ailleurs) puis de faire un nouveau PAL (plan d'aménagement local).

Il faut compter une année voire une année et demie pour que toutes les instances cantonales ratifient les décisions. Finalement, nous pouvons admettre que 2023 est une prévision plutôt optimiste.

M. A. F. : concernant le terrain prévu pour l'agrandissement de l'école, à savoir le terrain d'Hevron SA (parcelle n° 147 du ban de Courtételle) est-ce que la commune pense acheter ce terrain coûte que coûte ou non ? Si par exemple, l'implantation du projet scolaire est prévue différemment.

Mme le Maire répond que la commune est toujours en réflexion et attend d'être vraiment fixée par rapport au projet scolaire. Ce terrain intéresse la commune, en raison de son emplacement idéal.

M. G. S. : que signifie le marquage au sol de la rue Abbé Grégoire Joliat (au croisement des rues de l'Eglise et des Chenevières) ?

M. Jean-Claude Finger répond que l'année prochaine (lors d'une votation fédérale), nous allons soumettre un crédit (d'environ Fr. 1'100'000.-) au corps électoral pour la réfection de l'épuration, la conduite d'eau et reprendre l'eau propre de la rue Abbé Grégoire Joliat Ouest.

Nous nous sommes interrogés sur ce carrefour, en raison du manque de respect des règles de circulation et de la vitesse, s'il ne serait pas judicieux d'y créer un petit rond-point. Cet aménagement permettrait un céder le passage à chaque rue. Il obligerait les utilisateurs à ralentir et par conséquent, le risque d'accident serait diminué.

Nous pourrions également régler le problème des piétons en même temps, mais aucune décision n'a été prise pour le moment.

Le bureau d'ingénieur est en train de finaliser le calcul des coûts.

M. G. S. : à l'entrée du village, à la rue Saint-Maurice, passablement de caravanes y sont installés. Qui habite-là ? Ces installations ne payent pas de mine à l'entrée du village.

M. Jean-Claude Finger répond qu'il s'agit de l'Association des Témoins de Jéhovah, qui a reçu un permis de construire, pour la construction du bâtiment (rue Saint-Maurice 26). Puis, ces derniers ont demandé un petit permis de construire pour la pose de quelques caravanes. En raison de la pandémie de COVID-19, ils ont dû

installer des caravanes supplémentaires, afin de respecter la distanciation sociale. En principe, pour la fin de l'année, tout devrait disparaître.

Il s'agit donc des témoins de Jéhovah et non de gens du voyage.

Mme S. G. : est-ce que les cars postaux pourront encore passer sur le rond-point projeté au croisement évoqué (Abbé Grégoire Joliat, Eglise, Chenevières) ?

M. Jean-Claude Finger confirme qu'effectivement, tous les véhicules pourront passer dessus, il s'agit d'un mini giratoire franchissable.

Vœux de fin d'année

Rapporteur : Mme Christine Gygax, maire

Au nom du Conseil communal, Mme le Maire souhaite à tous de passer de très belles fêtes de fin d'année.

L'année 2020 a été chamboulée au niveau national et international. Notre vie a été bouleversée par le Covid-19. Cependant il a aussi donné l'occasion de voir émerger de nouvelles solidarités et de belles initiatives pour inventer de nouvelles choses, de nouvelles manières de fonctionner, quelques nouveautés seront certainement intégrées dans notre fonctionnement futur.

Pour la commune de Courtételle, mis à part le Covid-19, le début d'année 2020 a aussi été particulièrement difficile. Heureusement, nous avons su nous redresser et aller de l'avant. Nous espérons que l'année 2021 va nous apporter sont lots de nouveaux projets et surtout une solution pour le complexe scolaire, dans tous les cas nous travaillons dans ce sens.

Mme le Maire en profite également pour remercier sincèrement ses collègues du Conseil communal pour le grand travail effectué et l'investissement fourni pour la commune tout au long de l'année 2020. Elle assure que le métier de conseiller communal devient toujours plus exigeant et que ses collègues remplissent leur rôle avec compétence. Elle souhaite continuer de travailler avec eux dans un état d'esprit constructif pour faire progresser la commune.

Profitons de ces prochaines semaines pour recharger les batteries. Le Conseil fédéral vient d'annoncer qu'il pourrait instaurer de nouvelles mesures dans les jours à venir. Même s'il y aura des règles à respecter pour fêter Noël et Nouvel An, Mme le Maire souhaite que chacun savoure pleinement ces moments et elle se réjouit de vous retrouver en pleine forme en 2021. Prenez soin de vous. Belles fêtes de fin d'année à tous !

Clôture

M. le Président lève l'assemblée à 22.15 heures en souhaitant à son tour d'excellentes fêtes de fin d'année.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Président

La Secrétaire

N. Lovy

L. Rich